

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – Année 2020

En 2020, 90 730 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Parmi eux, 55 370 appartiennent aux corps des enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques et les hospitalo-universitaires), 13 110 sont des enseignants du second degré et 22 250 sont des enseignants contractuels (hors chargés d'enseignement vacataires, agents temporaires vacataires et enseignants invités). Entre 2019 et 2020, l'effectif total des enseignants du supérieur est resté stable. Parmi les enseignants-chercheurs titulaires, 45 % des maîtres de conférences et 27 % des professeurs des universités sont des femmes.

Falilath Adedokun
Jérôme Tourbeaux
DGRH A1-1

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur se répartissent en trois grandes catégories : les enseignants-chercheurs titulaires (61 %), les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (14 %) et les enseignants contractuels (25 %) (*figures 1 et 2*).

Les enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques et les hospitalo-universitaires) se composent pour un tiers de professeurs des universités (PR) et pour deux tiers de maîtres de conférences (MCF).

La catégorie des enseignants contractuels réunit les doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement (29 %), les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (20 %), les contractuels des disciplines hospitalo-universitaires (20 %), les enseignants associés (12 %), les contractuels LRU (9 %), les professeurs contrac-

tuels sur emplois vacants du second degré (6 %), ainsi que les lecteurs et les maîtres de langues (4 %).

Les effectifs des enseignants du supérieur se stabilisent depuis une dizaine d'années

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 6 % au cours des vingt dernières années, variant de 85 850 en 2000 à 90 730 en 2020. Les taux de croissance les plus élevés ont, pour cette période, concerné les effectifs des enseignants contractuels (+ 10 %), suivi des PR (+ 9 %) et des MCF (+ 5 %). Celui des enseignants du second degré a légèrement diminué (- 3 %).

Les effectifs des enseignants du supérieur ont néanmoins légèrement décliné de 2010 à 2020 (- 2 %), principalement du fait des enseignants contractuels et des MCF



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines (DGRH) :

72, rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

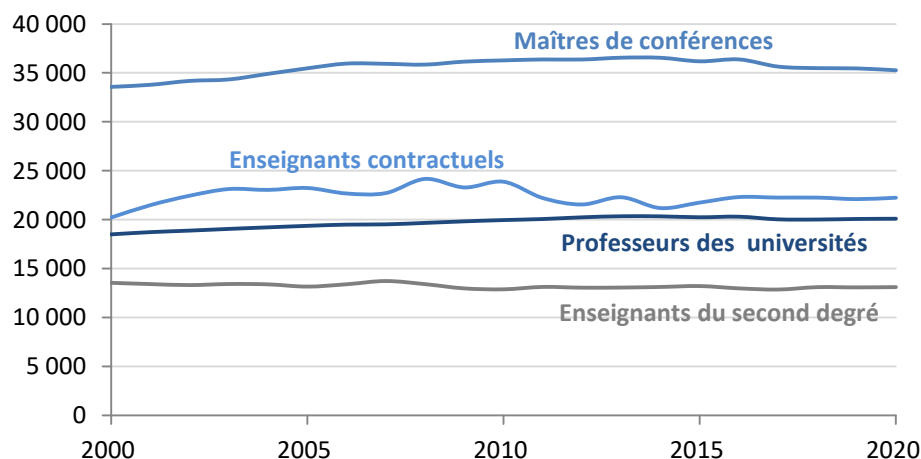
Vincent Soetemont

Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux

e-ISSN 2740-8787

① Évolution de l'effectif des personnels de l'enseignement supérieur depuis 2000



Source : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels

② Enseignants en activité dans l'enseignement supérieur en 2020

Fonctions	Professeurs des universités titulaires (et stagiaires)	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires)	Enseignants du second degré	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement (1)	Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (2)	Enseignants associés	Lecteurs et maîtres de langue	Professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré	Contractuels LRU	Chefs de clinique, AHU, PHU (3)	Total
Groupe de disciplines CNU											
Groupe 1 : Droit et Science politique	1 348	2 457		480	776	283		56	121		5 521
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	1 078	2 809	1 861	268	418	572		154	259		7 419
Sous-total : Droit-Economie-Gestion	2 426	5 266	1 861	748	1 194	855		210	380		12 940
Groupe 3 : Langues et Littératures	1 563	3 987	4 226	331	573	72	873	437	448		12 510
Groupe 4 : Sciences humaines	2 105	4 422	860	804	881	417		169	183		9 841
Groupe 12 : Interdisciplinaire	566	1 889	1 841	136	280	306	5	103	125		5 251
Théologie	28	22	1	32	21			3			107
Sous-total : Lettres-Sciences humaines	4 262	10 320	6 928	1 303	1 755	795	878	712	756		27 709
Groupe 5 : Mathématiques et Informatique	2 083	4 318	1 078	706	520	153		87	107		9 052
Groupe 6 : Physique	922	1 391	615	271	57	15		7	15		3 293
Groupe 7 : Chimie	1 050	2 053	163	363	97	17		8	33		3 784
Groupe 8 : Sciences de la terre	442	834		184	67	15			18		1 560
Groupe 9 : Sciences de l'ingénieur	2 320	4 540	1 854	628	355	212		78	111		10 098
Groupe 10 : Biologie et Biochimie	1 240	3 164	417	581	233	56		19	33		5 743
Sous-total : Sciences-Techniques	8 057	16 300	4 127	2 733	1 329	468		199	317		33 530
Pharmacie	564	1 144		98	57	77		10	14	78	2 042
Médecine	4 104	1 428				246				3 908	9 686
Odontologie	152	341				4				413	910
Autres sections de santé	1	5									6
Sous-total : Santé	4 821	2 918		98	57	327		10	14	4 399	12 644
Corps spécifiques affectés dans des grands établissements (hors CNU)	534	465									999
Non renseigné			199	1 591	221	151	49	207	491		2 909
Total	20 100	35 269	13 115	6 473	4 556	2 596	927	1 338	1 958	4 399	90 731

(1) 10 291 doctorants contractuels n'ont pas d'activité d'enseignement sur un total de 16 764 doctorants contractuels. Depuis 2016, ils peuvent toutefois, sous conditions, cumuler des activités d'enseignement hors contrat doctoral.

(2) 3 532 ATER sont à temps plein et 1 024 à temps partiel, ce qui correspond à 4 044 équivalents temps plein.

(3) AHU : Assistants hospitalo-universitaires ; PHU : Praticiens hospitalo-universitaires.

Source : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels

(respectivement - 7 % et - 3 %).

Entre 2019 et 2020, l'effectif total des enseignants du supérieur est stable.

Les enseignants-chercheurs relevant des Sciences-Techniques sont les plus nombreux

Variante peu dans le temps, la répartition des effectifs des enseignants-chercheurs titulaires – MCF et PR – selon leur appartenance disciplinaire montre que près de la moitié d'entre eux (44 %) relèvent de la grande discipline des Sciences-Techniques, 26 % des Lettres-Sciences humaines, 14 % respectivement du Droit-Economie-Gestion et de la Santé.

Les effectifs en Droit-Economie-Gestion sont cependant les seuls à avoir augmenté au cours des dix dernières années (+ 3,5 % entre 2010 et 2020), ceux des Lettres-Sciences humaines (- 2 %), des Sciences-Techniques (- 1 %) et de la Santé (- 4 %) ayant diminué.

Au sein des Sciences-Techniques, 28 % des effectifs relèvent du groupe disciplinaire des Sciences de l'ingénieur, 26 % des Mathématiques-informatique, 18 % de la Biologie-biochimie, 13 % de la Chimie, 10 % de la Physique et 5 % des Sciences de la terre (*figure 3*).

La grande discipline des Lettres-Sciences humaines se compose pour l'essentiel d'enseignants-chercheurs qui relèvent des Sciences humaines (45 %) et des Langues-littératures (38 %), puis du groupe interdisciplinaire (17 %).

Les effectifs de la grande discipline du Droit-Economie-Gestion se répartissent pour moitié en Droit-science politique et pour moitié en Sciences économiques-gestion.

Parmi les sous-groupes disciplinaires, l'effectif du groupe interdisciplinaire – qui comprend notamment les Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) – est celui qui a augmenté le plus rapidement (+ 8 % entre 2010 et 2020), suivi de celui des

Sciences économiques-gestion (+ 4 %), du Droit et Science politique (+ 3 %), des Sciences humaines (+ 2 %) et des Sciences de l'ingénieur (+ 1 %). En revanche, les effectifs des Langues et littératures (- 10 %), de la Physique (- 6 %), de la Chimie (- 4 %), des Sciences de la terre (- 2 %) et des Mathématiques-informatique (- 2 %) ont diminué sur cette même période.

Les enseignants-chercheurs dont le statut est spécifique

Parmi les 55 371 enseignants-chercheurs titulaires, 999 (soit 2 %) appartiennent à des corps à statuts particuliers. Ces statuts répondent à des missions particulières (conservation et mise en valeur du patrimoine par exemple) et/ou sont spécifiques à certains établissements.

Assimilés aux corps des universitaires – dont les statuts sont définis par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 – les corps

à statuts spécifiques comptent en 2020 :

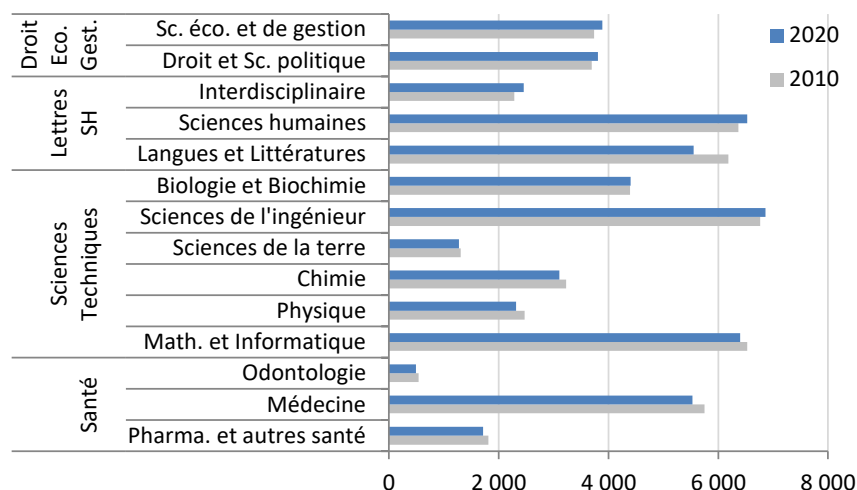
- 102 astronomes et 115 astronomes adjoints ;
- 40 physiciens et 70 physiciens adjoints ;
- 108 directeurs d'études et 60 MCF de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) ;
- 136 directeurs d'études et 88 MCF de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême Orient ;
- 70 professeurs et 132 MCF du Muséum national d'Histoire naturelle ;
- 49 professeurs du Conservatoire national des arts et métiers ;
- 24 professeurs et 3 sous-directeurs de laboratoire du Collège de France ;
- 2 professeurs de l'École centrale des arts et manufactures.

Les enseignants-chercheurs sont principalement en fonction dans les universités

La plupart (92 %) des enseignants-chercheurs en fonction sont affectés dans les universités et les universités de technologie. Les 8 % restants sont affectés dans les écoles d'ingénieurs et les autres établissements (écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements...).

À cette population, s'ajoutent 2 000 enseignants-chercheurs (soit 4 % de la totalité des enseignants-chercheurs) qui ne sont pas en fonction dans des établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : ils sont pour moitié en position de détachement et pour moitié en congé ou en disponibilité.

③ Effectifs d'enseignants-chercheurs titulaires par groupe de disciplines CNU



Champ : Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.

Source : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO

La dynamique de recrutement des enseignants-chercheurs assure leur renouvellement

En 2020, 1 780 enseignants-chercheurs, MCF et PR (hors corps spécifiques), ont été recrutés alors que 1 014 ont pris leur retraite (figure 4).

Cependant, le recrutement de la plupart des PR s'effectuant parmi les MCF, ces derniers ne sortent donc pas de la population des enseignants-chercheurs tout en étant comptabilisés comme nouvellement recrutés. D'autres modes de sortie de la population des enseignants-chercheurs existent par ailleurs (décès, démission...).

Au final, on observe, hors promotion, un peu plus de 1 recrutement pour 1 départ en retraite d'enseignant-chercheur.

Les MCF ont en moyenne 47 ans (révolus), avec peu de variation d'une discipline à l'autre (figure 5). Les MCF relevant des Lettres-Sciences humaines sont cependant un peu plus âgés (48 ans), à cause de recrutements un peu plus tardifs en moyenne que dans les autres disciplines (37 ans).

Les PR sont un peu plus âgés en Lettres-Sciences humaines (56 ans) et en Santé (55 ans), qu'en Sciences-Techniques (54 ans) et qu'en Droit-Economie-Gestion (51 ans).

Les PR relevant du Droit-Economie-Gestion sont en moyenne un peu plus jeunes que dans les autres grandes disciplines, car jusqu'en 2015, le concours d'agrégation du supérieur était le principal moyen d'entrer dans le professorat

④ Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires recrutés, en activité et partant à la retraite en 2020

Grande discipline	Maîtres de conférences						Professeurs des universités					
	Recrutements (1)		En activité (2)		Départs en retraite (3)		Recrutements (1)		En activité (2)		Départs en retraite (3)	
	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes
Droit-Economie-Gestion	200	49%	5 266	51%	67	36%	41	49%	2 426	34%	55	24%
Lettres-Sciences humaines	403	58%	10 320	58%	171	53%	199	47%	4 262	42%	162	36%
Sciences-Techniques	347	35%	16 300	34%	129	28%	192	30%	8 057	19%	208	15%
Santé	200	49%	2 918	52%	49	43%	198	39%	4 821	25%	173	12%
Total	1 150	48%	34 804	45%	416	41%	630	40%	19 566	27%	598	21%

(1) Enseignants-chercheurs recrutés par concours au cours de l'année civile 2020 (hors article 46.3, agrégation, mutation et détachement).

(2) Enseignants-chercheurs en activité dans les établissements d'enseignement supérieur au 31/12/2020.

(3) Les départs à la retraite sont ceux qui ont été enregistrés au cours de l'année civile 2020.

Champ : Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.

Source : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS

dans cette discipline [1]. Le concours d'agrégation ne nécessitant pas d'habilitation à diriger des recherches (HDR), il permet en effet des recrutements relativement jeunes (moins de 40 ans en moyenne).

En revanche, l'âge de recrutement des PR en Droit-Economie-Gestion par la voie « normale » (c'est-à-dire par le 1° de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984), autorisée dans cette discipline depuis 2015, est de 45 ans. Cet âge est proche de celui observé dans les autres disciplines (46 ans), sauf en Lettres-Sciences humaines, où les recrutements sont plus tardifs (49 ans). Les PR relevant des Lettres-Sciences humaines sont en effet recrutés parmi des MCF en moyenne un peu plus âgés que dans les autres disciplines.

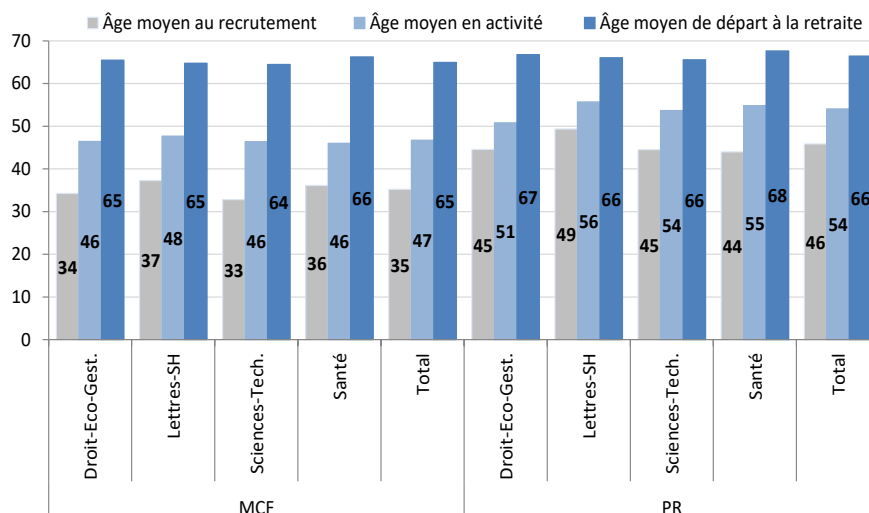
Les femmes restent moins nombreuses que les hommes, bien que leur proportion augmente

En 2020, la population des enseignants-chercheurs est davantage composée d'hommes (61 %) que de femmes (39 %). La proportion de femmes est bien moins importante chez les PR (27 %) que parmi les MCF (45 %) (figure 4).

Même si cette proportion augmente au fil du temps (+ 5 points pour les MCF ces 15 dernières années et + 10 points pour les PR), le maintien des recrutements féminins en dessous de la barre des 50 % (48 % en 2020 pour les MCF et 40 % pour les PR) ne permettra pas d'atteindre à terme la parité entre les hommes et les femmes (figure 6).

Des écarts sexuels sont également observables au niveau des grandes disciplines : 58 % des MCF qui relèvent des Lettres-Sciences humaines sont des femmes, contre 52 % en Santé, 51 % en Droit-Economie-Gestion et 34 % en Sciences-Techniques. Dans le corps des PR, la part des femmes est moindre : 42 % en Lettres-Sciences humaines, 34 % en Droit-Economie-Gestion, 25 % en Santé, et 19 % en Sciences-Techniques. Les écarts entre le corps des PR et celui des MCF s'expliquent principalement par le fait que les femmes MCF soutiennent moins souvent que les hommes une HDR et candidatent relativement moins à la

⑤ Âges moyens des enseignants-chercheurs titulaires recrutés⁽¹⁾, en activité et partant à la retraite en 2020



(1) Recrutements par concours (hors article 46.3, agrégation, mutation et détachement).
 Champ : Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.
 Source : DGRH A1-1 / RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS

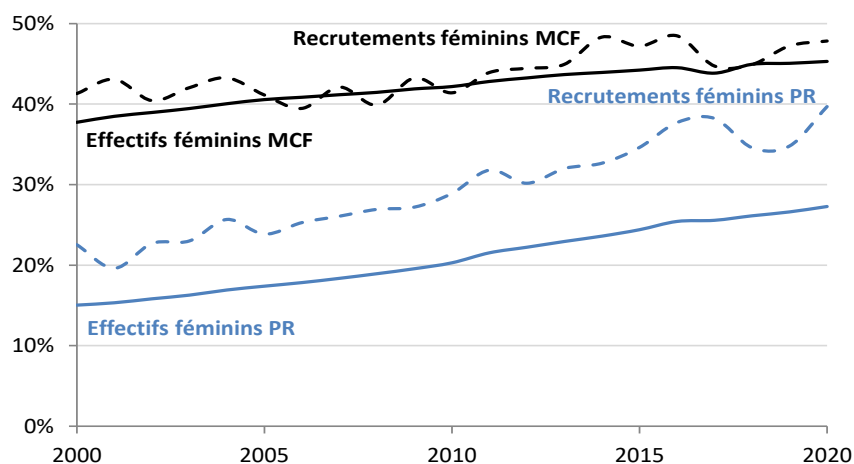
qualification aux fonctions de PR. Ces écarts s'expliquent pour beaucoup par des phénomènes se produisant antérieurement à l'entrée dans le monde professionnel universitaire : dès le doctorat la proportion de femmes diffère sensiblement selon les disciplines [2].

Un peu moins d'un enseignant-chercheur sur dix est de nationalité étrangère

Parmi les enseignants-chercheurs titulaires, 7 % sont étrangers. Si les écarts de la proportion d'étrangers entre les corps sont tenus (8 % de MCF, contre

7 % de PR), ils sont en revanche un peu plus prononcés entre les disciplines. Alors que près d'un enseignant-chercheur sur dix est étranger en Lettres-Sciences humaines et en Sciences-Techniques (9 %), ils ne sont que 5 % en Droit-Economie-Gestion et 2 % en Santé (figure 7). Par ailleurs, parmi les 999 enseignants relevant des corps spécifiques, 13 % sont étrangers. Les deux tiers des enseignants-chercheurs de nationalité étrangère sont originaires de l'Union européenne et 16 % du continent africain.

⑥ Évolution de la part des effectifs et des recrutements féminins d'enseignants-chercheurs titulaires selon le corps depuis 2000



Champ : Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques et hors article 46.3, agrégation, mutation et détachement.
 Source : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS

Les enseignants du second degré relèvent majoritairement des Lettres-Sciences humaines

Parmi les 13 115 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur, 55 % appartiennent au corps des professeurs agrégés, 44 % à celui des professeurs certifiés et 1 % (soit 160 enseignants) à d'autres catégories telles que les professeurs d'enseignement général des collèges ou les enseignants de statut particulier, comme ceux de l'ENSAM (École nationale supérieure des arts et métiers) (figure 8).

La répartition des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement du supérieur entre professeurs certifiés et professeurs agrégés est stable. Ces derniers représentent un peu plus de 50 % des effectifs depuis le début des années 2000.

La plupart (93 %) des enseignants du second degré sont affectés dans les universités et les universités de technologie. Les 7 % restants sont affectés dans les écoles d'ingénieurs et les autres établissements (écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements, etc.).

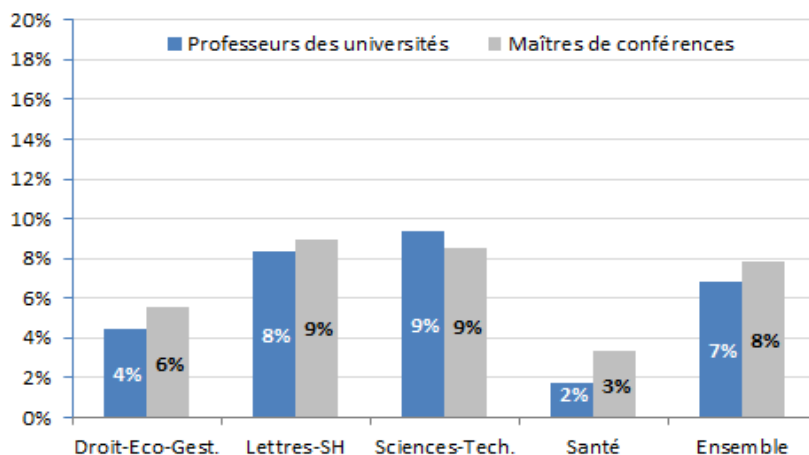
Un peu plus de la moitié des enseignants du second degré relèvent des Lettres-Sciences humaines, un tiers des Sciences-Tехniques et 14 % du Droit-Economie-Gestion.

Parmi les enseignants du second degré qui relèvent des Sciences-Tехniques, les trois quarts appartiennent au corps des professeurs agrégés, contre la moitié en Droit-Economie-Gestion et en Lettres-Sciences humaines.

Les doctorants contractuels sont les enseignants contractuels les plus nombreux

Parmi les enseignants contractuels, la catégorie des doctorants contractuels qui effectuent un service d'enseignement est la plus importante, avec 29 % des effectifs en 2020 (figure 9). Le contrat de doctorant contractuel, créé en 2009, s'est progressivement substitué aux contrats d'allocation de recherche et de monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, ce qui explique l'essor

7 Enseignants de nationalité étrangère en fonction dans l'enseignement supérieur en 2020



Source : DGRH A1-1 / RHSUPINFO

des doctorants contractuels parallèlement au déclin des moniteurs – puis à leur extinction – depuis 2010. Au fil du temps, le nombre relatif de doctorants contractuels enseignants – ou moniteurs – a augmenté (25 % en 2000), principalement au détriment des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), en particulier depuis le milieu des années 2000. En 2020, les ATER représentent 20 % des enseignants contractuels contre 32 % en 2005.

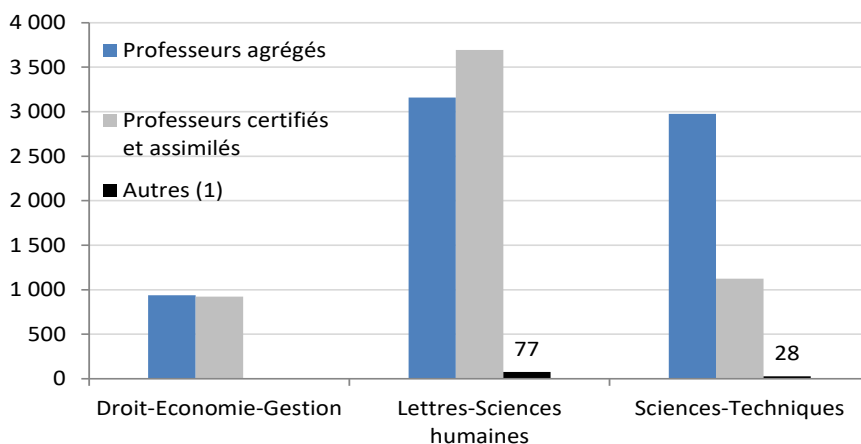
La part des enseignants associés tend également à diminuer lentement : ils ne représentent plus que 12 % des enseignants contractuels, contre 15 % au début des années 2000.

En revanche, les effectifs des enseignants contractuels des disciplines hos-

pitalo-universitaires apparaissent plutôt stables sur la période étudiée. Ils varient entre 18 % et 21 % selon les années.

Les catégories les moins nombreuses sont celles des contractuels LRU, des lecteurs et maîtres de langues, ainsi que des professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré. Relativement stables dans le temps, ces deux dernières catégories concentrent respectivement, selon les années, de 4 % à 5 % et de 3 % à 6 % des enseignants contractuels. En 2020, près de 2 000 contractuels LRU sont dénombrés, soit 9 % des enseignants contractuels. Les deux tiers d'entre eux participent uniquement à des missions d'enseignement, les autres exercent à la fois des fonctions d'enseignement et de recherche.

8 Enseignants du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur en 2020

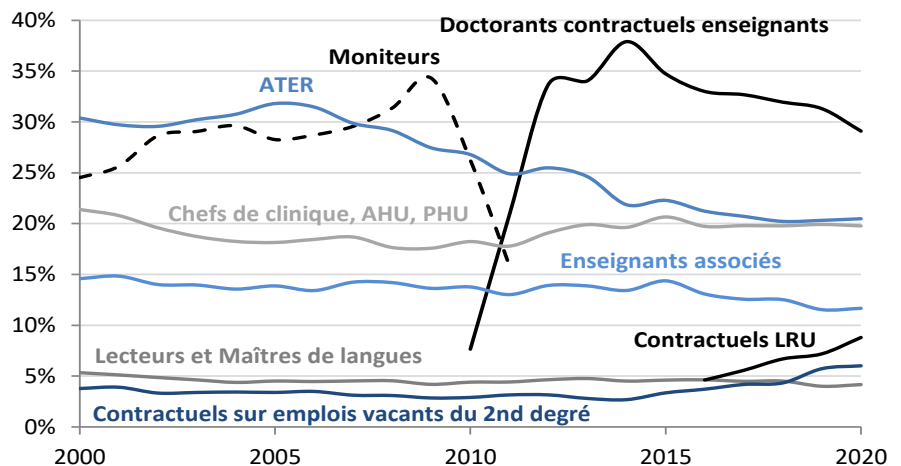


(1) Psychologues de l'Education Nationale, Conseillers principaux d'éducation, Professeurs d'enseignement général des collèges, Professeurs de l'École nationale supérieure des Arts et Métiers (ENSAM)... La discipline est connue pour 105 enseignants du second degré appartenant à la catégorie Autres (sur 160). Au total, tous corps confondus et Autres, la discipline n'est pas renseignée pour 199 enseignants.

Source : DGRH A1-1 / RHSUPINFO

Trois autres catégories d'enseignants contractuels participent également à l'enseignement supérieur : les enseignants invités, les chargés d'enseignement vacataires et les agents temporaires vacataires. Les invités et les vacataires assurent généralement un nombre sensiblement réduit d'heures d'enseignement comparé aux autres catégories d'enseignants. Environ 900 enseignants invités et 120 000 enseignants vacataires (recensés dans 79 % des établissements qui ont communiqué ces données) ont été en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur. ■

9 Répartition des enseignants contractuels en fonction dans l'enseignement supérieur selon le statut depuis 2000



Source : DGRH A1-1 / Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels

[1] Beurenaut A.-S. et Tourbeaux J. (2018), « Étude sur le recrutement des professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion »,

MESRI, Documents de travail de la DGRH.

hommes parmi les enseignants-chercheurs universitaires », MESRI, Documents de travail de la DGRH.

[2] Tourbeaux J. (2016), « Analyse quantitative de la parité entre les femmes et les

Sources/Définitions/Méthodologie

- Les données statistiques portant sur les enseignants-chercheurs titulaires et les enseignants contractuels relevant de la santé (chefs de clinique ; AHU ; PHU) sont issues des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Le terme « enseignants-chercheurs » ne concerne ici que les PR et les MCF universitaires et hospitalo-universitaires, ainsi que les corps assimilés (sauf précision contraire).
- Les données statistiques portant sur les enseignants contractuels, hors santé (doctorants contractuels ; ATER ; enseignants associés ; lecteurs et maîtres de langues ; professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré ; contractuels LRU ; enseignants invités ; enseignants vacataires), proviennent d'une enquête annuelle réalisée auprès des établissements. Les données relatives aux agents relevant de l'article L. 954-3 du code de l'éducation (dits « contractuels LRU ») — créés par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités — sont, depuis 2016, considérées suffisamment fiables pour être introduites dans la présente publication.
- Les données statistiques relatives aux enseignants titulaires qui figurent dans la présente note sont observées au 31/12/2020. Elles sont considérées comme représentatives de l'année 2020. Les données statistiques sur les enseignants contractuels présentées dans la note sont observées au mois de mai 2020. Elles sont considérées comme représentatives de l'année universitaire 2019-2020.
- Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU), y compris pour les enseignants du second degré auxquels est attribuée la section CNU correspondant à leur spécialité disciplinaire.
- Certains personnels ne sont pas évoqués dans cette note : ceux des établissements qui ne relèvent pas du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ainsi que ceux qui exercent leurs fonctions dans des établissements du second degré concourant à l'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles...).
- Certains indicateurs de la présente note diffèrent de ceux de la fiche n°4 de L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France (publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR). Par exemple, les périmètres des enseignants contractuels des deux publications ne correspondent pas exactement, celui de la fiche n°4 incluant notamment les invités. Les données relatives au recrutement diffèrent également de celles présentées dans la Note de la DGRH consacrée à ce thème, cette dernière n'incluant pas les données de la Santé, contrairement à la présente note.

En savoir plus

Beurenaut A.-S. et Valleur-Bousset G. (2021), « La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités - Session 2020 », MESRI, Note de la DGRH, n° 7.

Beurenaut A.-S. et Kerloegan C. (2021), « Les enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur - Année 2019-2020 », MESRI, Note de la DGRH, n° 5.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>